



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-05-80 modifiant le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Disposition transitoire**

Le Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par l'insertion, après l'article 14, du suivant :

« 14.1 **Disposition transitoire**

Pour l'exercice financier de 2007, les paragraphes 1^o et 2^o de l'article 1 ne s'appliquent pas lorsqu'un immeuble visé à l'un de ces paragraphes est utilisé en partie à des fins résidentielles. »

Adopté le 15 janvier 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Jean Marion

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 JANVIER 2007